



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/682
19 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante et unième session
Point 83 de l'ordre du jour

COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS
PACIFIQUES DE L'ESPACE

Lettre datée du 12 novembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la troisième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) du 4 au 8 novembre dernier.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte (reproduit ci-joint en annexe) de la Déclaration de Punta del Este, adoptée lors de la Conférence, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 83 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Uruguay auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Jorge PÉREZ-OTERMIN

ANNEXE

Déclaration de Punta del Este

La troisième Conférence de l'espace pour les Amériques

1. Souligne l'utilité de la Conférence, dont les débats démontrent que tous les pays participants souhaitent promouvoir la coopération dans le domaine des activités spatiales, et réaffirme l'attachement de tous les États de la région des Amériques à la vocation pacifique de l'exploration et de l'utilisation de l'espace;

2. Réitère et réaffirme qu'il importe de poursuivre l'élaboration des règles qui contribueront au développement du droit spatial international et, à cet égard, espère que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptera la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, approuvée par consensus à la session de 1996 du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

3. Affirme que, pour que les pays de la région se dotent de moyens en matière spatiale ou renforcent ceux dont ils disposent, il faut que les parties assurent la continuité, la coordination et la stabilité à long terme des activités spatiales nationales, en développant les techniques appropriées. En outre, les parties doivent s'accorder sur la coopération et l'interaction à mettre en oeuvre pour concrétiser les projets futurs;

4. Réaffirme l'importance de la coopération internationale en matière spatiale dans un monde de plus en plus interdépendant, et invite les institutions et organismes internationaux à participer davantage au développement des activités spatiales de la région;

5. Exhorte les programmes nationaux, les organismes gouvernementaux et les organisations internationales à promouvoir l'éducation dans les domaines de la science et de la technique, et à encourager l'action des équipes scientifiques et universitaires qui participent aux activités et projets spatiaux dans la région;

6. Est fermement convaincue que les projets de coopération en matière spatiale devront contribuer le plus largement possible au développement et à la promotion des applications des techniques spatiales;

7. Prie le système des Nations Unies, par l'intermédiaire, entre autres, du Bureau des affaires spatiales de l'ONU et du Programme des Nations Unies pour le développement, de continuer à apporter son concours le plus ferme au suivi des recommandations de la Conférence;

8. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de fournir à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes l'appui nécessaire pour assurer le suivi des recommandations de la Conférence, et demande à la Commission d'exposer l'action menée dans ce domaine dans le

rapport d'activité qu'elle présente chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies.

9. Appuie la recommandation que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a faite à sa session de 1996, visant à ce qu'une réunion internationale se tienne sur le thème de l'espace en 1999, à savoir la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III);

10. Réaffirme qu'il importe d'assurer la continuité de la Conférence de l'espace pour les Amériques, dont les sessions se tiendront tous les trois ans dans la région. Entre deux sessions, le Secrétariat provisoire, qui siège dans le pays ayant accueilli la dernière session, devra assurer le suivi des recommandations de la Conférence et oeuvrer à la coopération spatiale dans la région, secondé en cela par un groupe intersessions;

11. Approuve les conclusions et les travaux de la Conférence et avalise les projets présentés aux diverses commissions tels que figurant dans le rapport du Rapporteur, qui sont dûment approuvés par les gouvernements et financés par les pays auteurs des projets ainsi que par ceux qui y participent.

12. Décide d'adopter un plan d'action pour la coopération régionale;

13. Prie instamment le Secrétariat provisoire de la troisième Conférence de l'espace pour les Amériques de faire connaître la présente Déclaration et les autres conclusions auxquelles pourront parvenir les instances et organismes intéressés, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux;

14. Remercie le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay d'avoir convoqué et organisé la Conférence de l'espace pour les Amériques et d'avoir tout fait pour qu'elle se déroule au mieux.
